

MAIRIE DE FROUVILLE
95690

**LISTE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE FROUVILLE
DU 12 JANVIER 2026**

Présents : Delphine BUECHER Grégoire DUMORTIER, Patrick DUPONT, Stéphan LAZAROFF, Fabrice MAZUÉ, Marc MICHEL

Absent excusé : Stéphane DELAMARE, (pouvoir à Delphine BUECHER), Gertrude RANCÉ (pouvoir à Patrick DUPONT),

Absent : Antonio LEMOS

Monsieur Grégoire DUMORTIER a été élu secrétaire de séance.

NUMERO	OBJET	DECISION DU CONSEIL
DA20260112	AVANCE DE FONDS SUR LA PARTICIPATION 2026 AU SIISLFH	APPROUVEE

MAIRIE DE FROUVILLE
95690

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 12 JANVIER 2026

Le douze janvier deux mille vingt-six à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, convoqué sous les formes légales, s'est réuni en séance ordinaire sous la Présidence de Monsieur Stéphan LAZAROFF, Maire.

Présents : Delphine BUECHER Grégoire DUMORTIER, Patrick DUPONT, Stéphan LAZAROFF, Fabrice MAZUÉ, Marc MICHEL

Absent excusé : Stéphane DELAMARE, (pouvoir à Delphine BUECHER), Gertrude RANCÉ (pouvoir à Patrick DUPONT),

Absent : Antonio LEMOS

Monsieur Grégoire DUMORTIER a été élu secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h15.

DELIBERATIONS

AVANCE DE FONDS SUR LA PARTICIPATION 2026 POUR LE SIISLFH

Le Maire expose la situation : le 23 décembre, durant les congés du personnel et la fermeture du secrétariat, le SGC de l'Isle-Adam adresse un courriel pour alerter le Syndicat Scolaire Labbeville Frouville Hédouville (SIISLFH) d'un manque de trésorerie.

L'information est confirmée par le bloc paies du SGC de Cergy-Pontoise : faute de trésorerie, les charges sur salaires de décembre, qui s'élèvent à 10 152.96 €, n'ont pas pu être payées.

A la réouverture de la mairie et afin de débloquer la situation, le Maire convoque son Conseil Municipal et adresse un courriel aux Maires de Labbeville et Hédouville pour les informer et leur demander de réunir également leurs Conseils Municipaux respectifs afin de délibérer d'une avance de fonds sur la participation 2026 du Syndicat Scolaire.

La commune d'Hédouville a ignoré le courriel et, à ce jour, n'a toujours pas répondu.

Le Maire de Labbeville a répondu rapidement qu'il ne comptait pas réunir son Conseil avant février. Il informe que la commune de Labbeville, faute de prévisions budgétaires suffisantes sur l'exercice 2025, n'avait pas payé le solde de sa participation 2025 de 39 147.50 €, titrée par le SIISLFH le 10/09/2025.

C'est ce retard de paiement qui explique le manque de trésorerie.

MAIRIE DE FROUVILLE
95690

Labbeville a finalement procédé au versement du solde 2025 le 8 janvier sur l'exercice 2026, réglant provisoirement le problème de trésorerie du Syndicat Scolaire.

Le Maire de Frouville détaille les dépenses et les charges que le SIISLFH devra régler au cours du 1^{er} trimestre 2026 :

- Charges sur salaires de décembre 2025 restant à payer : 10 152.96 €
- Remboursement des vacances de cantine 2024 de Frouville : 2 185.00 €
- Salaires et charges du 1^{er} trimestre 2026 : environ 25 000 €
- Participation au voyage scolaire de l'école d'Hédouville : environ 3 100.00 €
- Charge de gestion courante du 1^{er} trimestre 2026 : environ 9 000 €
(téléphonie, assurances, location et entretien copieurs des écoles, maintenance logiciel ...)

Soit un montant prévisionnel de dépenses pour le 1^{er} trimestre 2026 d'environ 49 500.00 €.

Le solde de la trésorerie avant le versement de Labbeville s'élevait 1 260.64 €.

Après le versement du solde de Labbeville, la trésorerie s'élevait à 40 408.14 €

Avec une prévision de dépenses de 49 500 € pour le 1^{er} trimestre 2026, il paraît donc nécessaire de voter une avance.

Le Maire propose une avance de fonds de 10 500 €. Il explique au Conseil Municipal que les échéances électorales de mars décaleront le vote des différents budgets des 3 communes et du Syndicat Scolaire, ce qui pourrait entraîner un nouveau problème de trésorerie d'ici la fin du 1^{er} trimestre si une avance n'est pas versée avant.

Pour rappel, le montant total de la participation de Frouville au SIISLFH était de 45 200 € en 2025.

Un débat est ouvert sur la possibilité de réunir le Comité Syndical avant les élections municipales pour voter le budget et réclamer les participations communales précocement.

Plusieurs élus demandent pourquoi il n'y a pas eu d'avance les années précédentes, ne comprenant pas pourquoi une avance serait nécessaire cette année si le budget du SIISLFH était voté en février, avant les élections municipales. Monsieur le Maire répond qu'il préférerait qu'une avance soit versée pour garantir les futures dépenses.

Le Conseil estime que, si une avance de 10 500 € doit être versée, il n'est pas acceptable que Frouville verse la totalité de l'avance et demande que l'avance soit faite par les trois communes conformément à la clé de répartition, à savoir environ 50% pour Labbeville, 30% pour Frouville et 20 % pour Hédouville.

L'avance globale nécessaire est estimée par l'assemblée à 12 000 €.

Selon la proportionnalité de la clé de répartition, l'avance des 3 communes serait la suivante :

12 000 € x 50% pour Labbeville = 6000 €
12 000 € x 30% pour Frouville = 3600 €
12 000 € x 20 % pour Hédouville = 2400 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE A L'UNANIMITE :

VOTE une avance de fonds sur la participation 2026 pour le SIISLFH d'un montant de 3 600.00 €.

MAIRIE DE FROUVILLE
95690

CHARGE le Maire de demander aux communes de Labbeville et d'Hédouville de contribuer également à cette avance nécessaire au SIISLFH, proportionnellement à la clé de répartition soit, 6000 € pour Labbeville et 2 400 € pour Hédouville.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- **Vœux du Maire du 24 janvier** : Un tour de table est fait des élus présents.
- **Prolongement du trottoir du 21 rue de Nesles jusqu'aux récentes constructions à l'entrée du village, Coté Nesles la Vallée : problématique du talus** : L'élue en charge du dossier relance au sujet du devis du géomètre présenté lors du dernier Conseil Municipal. Le Maire répond qu'il le validera et le retournera demain au géomètre. L'élue en charge du dossier contactera le Géomètre pour fixer une date pour le bornage.
- **Prolongement du trottoir du 21 rue de Nesles jusqu'aux récentes constructions à l'entrée du village, Coté Nesles la Vallée : Dérogation aux normes accessibilité et prescriptions paysagère et technique de l'ABF** : Le Conseil ayant précédemment donné son accord pour rechercher une assistance à la réalisation de ce projet, l'élue en charge du dossier présente un devis, du Cabinet d'Architecture EBK, constitué d'un dossier photos présentant un exemple de talus réalisé semblable à ce qu'il doit être réalisé à Frouville. Ce devis comprenant la reprise du relevé du géomètre, la conception, la modélisation de l'aménagement et de l'insertion paysagère, la réalisation du dossier administratif de demande de dérogation d'accessibilité. Le montant total de l'assistance pour ce projet est de 3100 € HT, soit 3 696 € TTC.
Le montant initialement prévu pour la reprise du talus nécessaire à la mise aux normes PMR était de 110 000 € (rognage du talus, enlèvement des arbres, bornage, frais de notaire etc). Les frais d'étude (géomètre et architecte) de la solution de demande de dérogation accessibilité, s'élèverait à environ 5 000 €. En considérant que, si la dérogation à l'accessibilité est accordée, les frais de travaux sur toute la longueur du trottoir seront réduits d'environ 50 %, soit 66 000 €. D'après le responsable du pôle aménagement du PNR, la dérogation a de forte chance d'être acceptée compte-tenu de la configuration des lieux.

Sans autre sujet à l'ordre du jour et personne ne réclamant plus la parole, la séance est levée à 20h00.

Le Maire,



Stéphan LAZAROFF



Le secrétaire de séance,



Grégoire DUMORTIER